

des devoirs à remplir dans cette mission si nécessaire, et dont Nous sentons la difficulté. Ces devoirs sont analogues à ceux que Nous nous sommes permis de suggérer aux habitants du Canada. Nous devons continuer à demander du secours à l'étranger; Nous devons prendre un soin spécial des enfants qui semblent donner des marques de vocation; Nous les enverrons dans les collèges où ils pourront apprendre la langue qu'ils ignorent et dont ils auront besoin plus tard; Nous engagerons les fidèles à fonder des bourses pour leur éducation classique et sacerdotale. Un temps viendra, sans doute, que les Canadiens des États-Unis fourniront eux aussi des missionnaires de leur nation, élevés au milieu d'eux. Nous en avons déjà quelques uns, mais leur nombre est bien restreint. La cause s'en trouve surtout dans la position des familles dont la plus grande partie n'est pas à même de subvenir à l'éducation de leurs enfants, et aussi dans le fait que la vie dans les grands centres où ils habitent est peu propre à développer les vocations. Ainsi, longtemps encore, le Canada devra être la pépinière où nous irons chercher des missionnaires. Bénissons Dieu des résultats déjà obtenus; mais continuons à travailler en nous aimant les uns les autres. *Honore i vicem pravenientes..... non alta sapientes.*

“ Nous constatons avec plaisir et reconnaissance, que plusieurs prêtres du diocèse de Burlington prennent le vrai moyen de préparer des missionnaires pour l'avenir, en payant dans un collège la pension d'un ou de plusieurs enfants qu'ils croient appelés à l'état ecclésiastique.”

CONSULTATIONS

1o Quand, pour gagner des indulgences, soit plénières, soit partielles, il est prescrit de prier à l'intention (*ad mentem seu intentionem*) du Souverain Pontife, suffit-il, comme plusieurs l'enseignent, de faire l'oraison mentale?

R. Il est louable de prier mentalement; mais il faut qu'à l'oraison mentale on ajoute

toujours quelque oraison vocale. (S. C. I., 13 sept. 1888).

2o Faut-il rejeter l'opinion enseignant que la récitation très dévote même d'un seul Pater et Ave, avec gloria Patri, suffit pour remplir la condition de prier à l'intention (*pro intentione*) du Souverain Pontife, ou faut-il plutôt admettre l'opinion de ceux qui requièrent la récitation de cinq Pater et Ave ou de prières équivalentes?

R. Voir décret donné pour le diocèse de Saint-Brieuc, en date du 20 mai 1841, disant que “ les prières requises dans les concessions d'indulgences à l'effet de remplir l'intention du Souverain Pontife, sont au choix de chaque fidèle, à moins qu'elles ne soient spécialement désignées. (S. C. I. 13 sept. 1888.)

Conclusion : Le S. Pontife enjoint, comme condition de l'indulgence, de prier pieusement ou dévotement. La durée de la prière importe peu; ce qui importe, c'est la dévotion et la ferveur de la prière.

Calendrier et Quarante Heures

Mars.		Quarante Heures
Lundi ...	18 S. Gabriel.	
Mardi ...	19 S. Joseph.	S. Joseph de la Délivrance.
Merc.	20 S. Cyrille. Jérusalem	Sém. de Québec.
Jeu.	21 S. Benoit.	
Vend.	22 S. Suaire.	Ecureuiis.
Samedi ...	23 S. Thurièbe.	
Dim.	24 Solennité, S. Joseph.	S. Pierre, I. O.

PROGRAMME

1889.—VIII^e pèlerinage populaire de pénitence à Jérusalem, à bord du *Poitou*. Départ de Marseille le jeudi 2 mai. Arrêt à Rome. Retour le 18 juin.

Ce huitième pèlerinage a pour but, comme les pèlerinages qui l'ont précédé, la prière, la pénitence et l'expiation pour le triomphe de l'Eglise et du Pape, le salut de la France, la conversion des pécheurs, la délivrance des âmes du purgatoire.

Prix des places tous les frais compris.

(Le voyage et l'arrêt à Rome exceptés.)

1^{re} classe, 760 fr.—2^e classe, 610 fr.—3^e classe, 460 fr.